



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/10/2018

Dossier complet le :

20/10/2018

N° d'enregistrement :

2018-7281

1. Intitulé du projet

DEFRICHEMENT DE 0.64HA POUR CREATION D'UN LOTISSEMENT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE SAUGNAC-ET-MURET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrick LACAZE, Maire

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 2 9 5 8 0 0 0 1 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51° a)	Défrichement d'une superficie de 6 387 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de l'aménagement d'un lotissement de 4ha94 (Autorisation de défricher n° 2018-659 - Cas par cas n°F07212P0098) d'une surface de 6387 m² sur une parcelle en cours d'acquisition par la Commune de Saugnac-et-Muret.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de permettre la création de 6 terrains à bâtir supplémentaires dans le cadre de l'aménagement de la zone de Pelin dans un secteur connaissant une forte demande du fait de la relative proximité de l'agglomération bordelaise et de son accès direct via l'A63.

Afin de conférer un caractère naturel et forestier à ce projet, de larges espaces verts seront aménagés, les fossés seront conservés avec une bande de protection de 7 mètres de part et d'autre et les bardeaux plantés de chênes seront mis en valeur dans le projet d'aménagement retenu. De même, une majorité d'arbres remarquables seront conservés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichement:

Le défrichement sera effectué par abattage et débardage mécanisés. Les souches seront ensuite arrachées puis évacuées vers une décharge agréée.

Phase travaux de construction :

La viabilisation des terrains se fera dans un premier temps :

- Passage des réseaux d'assainissement
- Passage des réseaux secs et d'eau potable
- Aménagement des voiries et des espaces verts

Puis les constructions sur les terrains seront édifiées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase exploitation correspondra à la vie du nouveau quartier une fois toutes les constructions terminées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défricher portant sur une superficie de 6 387m².

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée	6 387 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LE MURET
40410 SAUGNAC-ET-MURET

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 4 9 ' 5 7 " _ Lat. 4 4 ° 2 4 ' 1 3 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

Extension du projet de lotissement communal de Pelin 2 de 4.94 ha
(Autorisation de défricher n° 2018-659 - Cas par cas n°F07212P0098)

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le traitement des eaux pluviales sera fait, dans la mesure du possible, par infiltration, afin de conserver au maximum les caractéristiques initiales du site dans la mesure du possible.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain sera défriché afin d'être urbanisé. Cependant, de larges corridors écologiques non défrichés seront préservés (larges espaces verts non défrichés avec cheminements doux aménagés) au sein du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Consommation d'espace forestier (0.64 ha) d'une zone classée AUB au PLU de SAUGNAC-ET-MURET
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Une augmentation du trafic sera constatée à cause des divers déplacements des futurs habitants de la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Des nuisances seront constatées pendant la phase de défrichement et de construction. Au delà de cette période, les nuisances sonores seront celles "classiques" d'un quartier pavillonnaire. Le projet n'est pas exposé au bruit de l'A63 selon les normes en vigueur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Emissions lumineuses dues à l'installation de l'éclairage public le long des voiries du lotissement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Traitement des eaux pluviales par infiltration, et eaux usées collectées dans le réseau communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le défrichement entrainera une modification directe de la vision paysagère. Mais du fait de la proximité des habitations existantes et de la surface à défricher, aucun impact significatif.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La création d'espaces d'habitations confortera les effets des aménagements déjà existants à proximité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'insertion paysagère de ce lotissement a été traitée comme une priorité lors de la réflexion sur l'aménagement de la zone. De larges espaces verts sur lesquels seront aménagés des cheminements doux jalonnent la zone, et feront office de corridors écologiques. Les eaux pluviales seront infiltrées sur l'emprise du projet, et les eaux usées seront recueillies dans le réseau communal.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle à défricher se situe en périphérie du projet de lotissement Pelin 2, cette parcelle est actuellement boisée de pins maritimes et est moins intéressante que les parcelles contiguës conservées en l'état. Le lotissement sera aménagé avec de larges espaces verts, notamment autour des arbres remarquables et des fossés présents sur le site qui seront conservés et protégés. En ce sens, et au vu de la décision de 2012 nous dispensant d'étude au cas par cas sur le reste de zone, il ne nous paraît pas nécessaire que notre projet fasse une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAUGNAC ET MURET

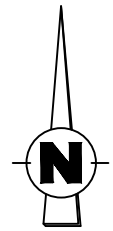
le,

15/10/2018

Signature

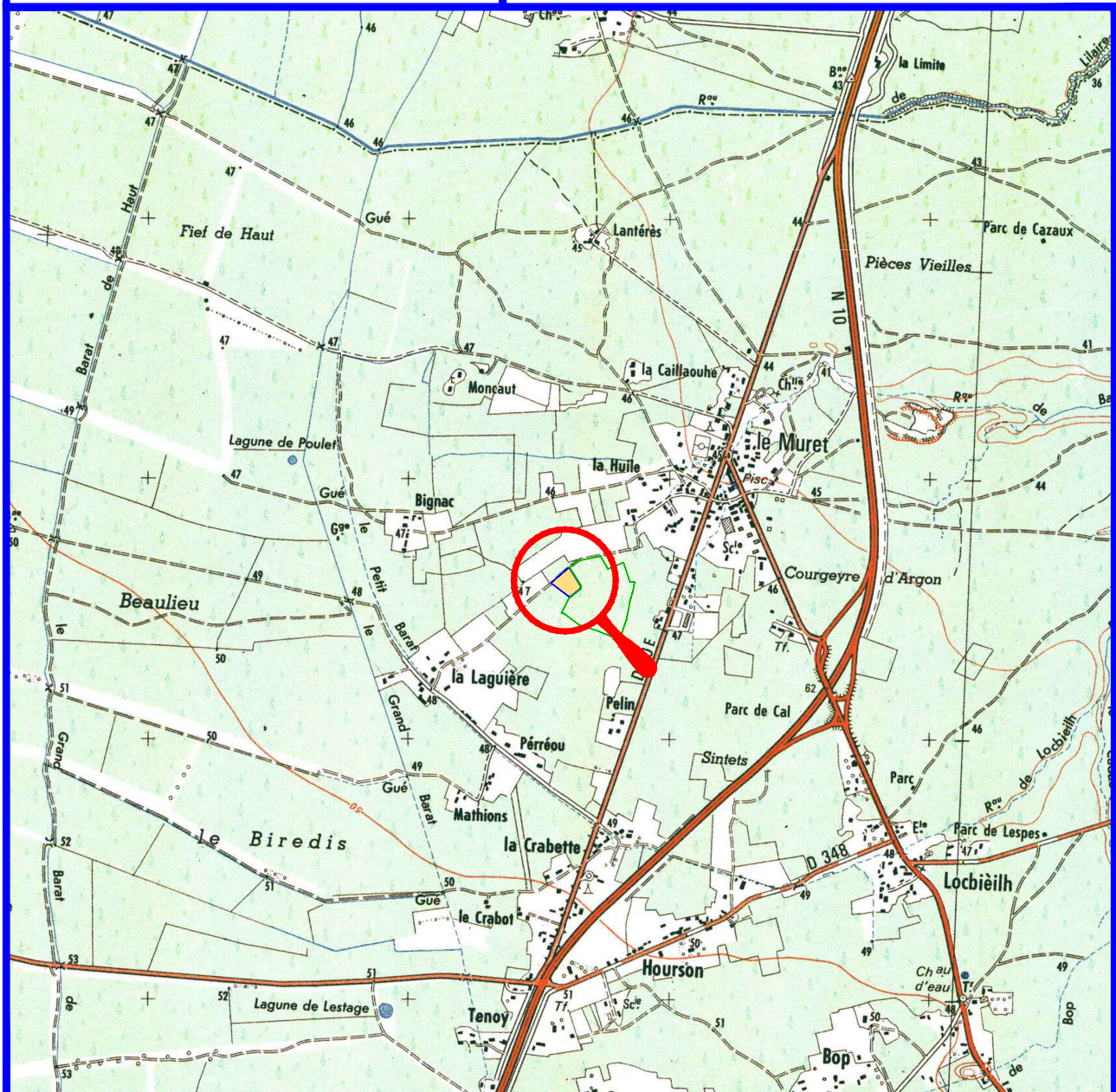
Le Maire, Patrick LACHÈZE
Pour le Maire empêché,
L'adjoint délégué





PLAN DE SITUATION

Échelle : 1 / 25000



Plan établi par la S.C.P. BEAUMONT-DUPUY-GAÜZERE-PONTET

Géomètres-Experts D.P.L.G.

1485 Rue de la Ferme de Carboué

40000 MONT-DE-MARSAN

Tél. : 05.58.75.08.35

Fax : 05.58.75.56.59

E-Mail : vincent.gauzere@bemoge.fr

Novembre 2016



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

DÉPARTEMENT DES LANDES

Commune de SAUGNAC-ET-MURET

Projet d'extension du Lotissement Communal

Cadastre :

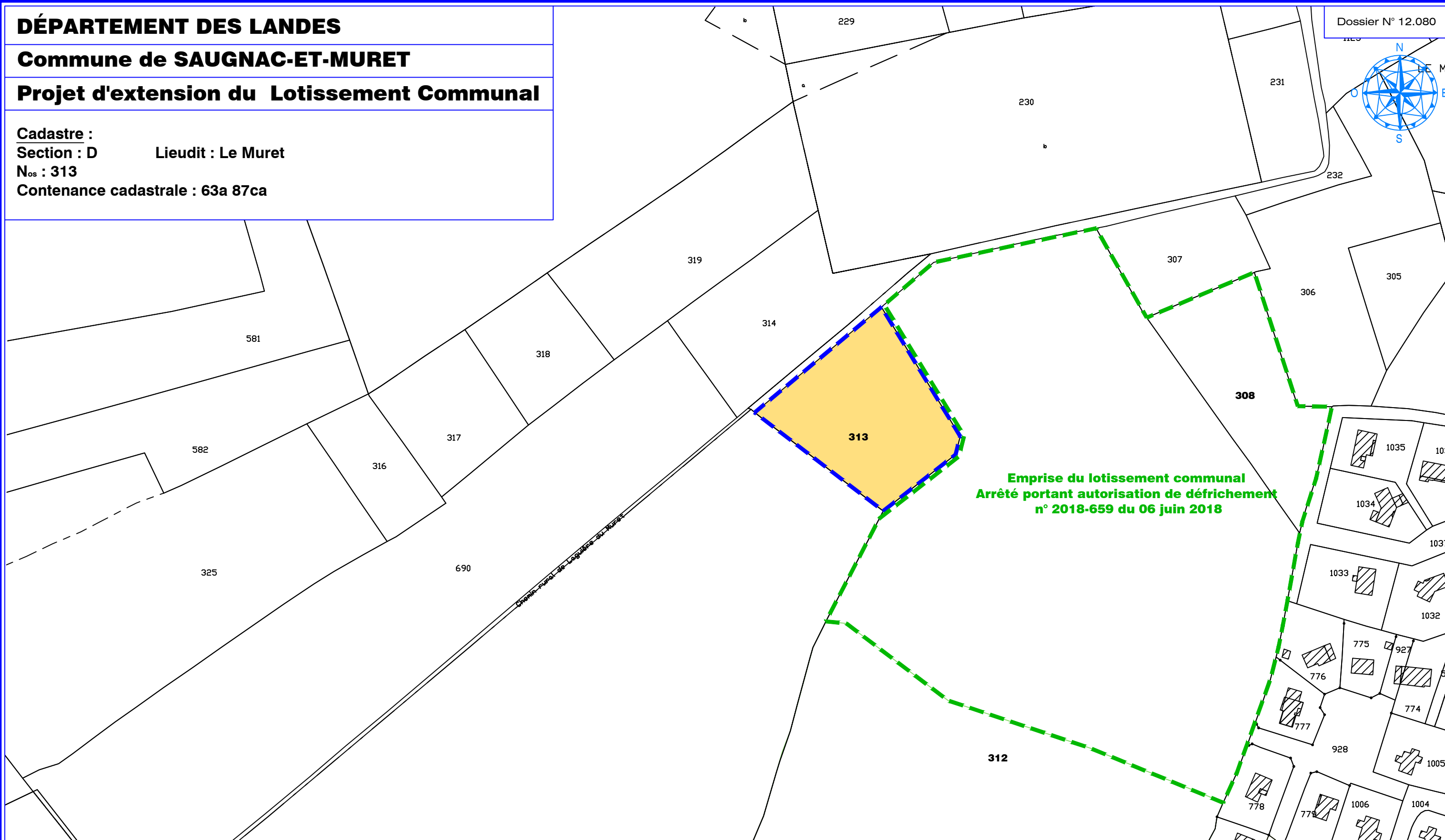
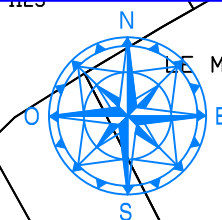
Section : D

Lieudit : Le Muret

N^{os} : 313

Contenance cadastrale : 63a 87ca

Dossier N° 12.080



Emprise du lotissement communal
Arrêté portant autorisation de défrichement
n° 2018-659 du 06 juin 2018



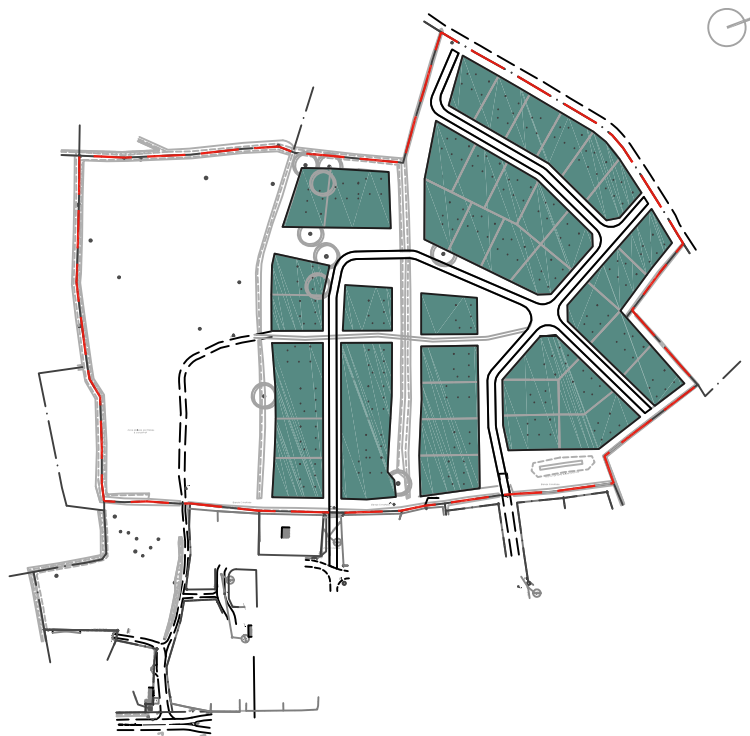
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Plan établi par la S.C.P. BEAUMONT-DUPUY-GAUZERE-PONTET
Géomètres-Experts D.P.L.G.
1485 Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-de-MARSAN
Tél. : 05.58.75.08.35
Fax : 05.58.75.56.59
E-Mail : vincent.gauzere@bemoge.fr
Janvier 2018

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Échelle : 1/2000

Ce plan, uniquement destiné aux formalités administratives, ne peut servir, en aucun cas, à définir les limites de propriété.



Parcelles privées



Voirie de desserte



Retraits



Espaces piétons publics

Projet : CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL Parcelles cadastrales D 308, D312, D313	Maître d'oeuvre : Virginie ALBIRA Architecte DPLG Paysagiste DPLG 38 rue Paul Louis Lande 33000 BORDEAUX virginie.albira@orange.fr T : 05 56 31 40 99 P : 06 74 20 41 09	CABINET BEMOGE Bureau d'études VRD [G é o m è t r e s] 1485, rue de la Ferme de Carboué 40000 MONT DE MARSAN vincent.gauzere@bemoge.fr T : 05 58 75 08 35	Maître d'ouvrage : Commune de Saugnac-et-Muret Le bourg 40410 SAUGNAC-ET-MURET	Principes de composition	Echelle 1/5000ème	15/06/2018	AVP
--	---	--	--	--------------------------	-------------------	------------	------------



Projet : CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL Parcelles cadastrales D 308, D312, D313	Maitre d'oeuvre : Virginie ALBIRA Architecte DPLG Paysagiste DPLG 38 rue Paul Louis Lande 33000 BORDEAUX virginie.albira@orange.fr T : 05 56 31 40 99 P : 06 74 20 41 09	CABINET BEMOGE Bureau d'études VRD [Géomètres] 1485, rue de la Ferme de Carboué 49000 MONT DE MARSAN vincent.gauzere@bemoge.fr T : 05 58 75 08 35	Maitre d'ouvrage : Commune de Saugnac-et-Muret Le bourg 40410 SAUGNAC-ET-MURET	Plan de composition générale 44 lots	Echelle 1/1000ème	15/06/2018	AVP
---	--	---	---	---	-------------------	------------	-----

LE TERRAIN A AMÉNAGER

Ambiances paysagères

Ce terrain présente 2 entités principales avec des ambiances paysagères différentes, repérées dans le diagnostic environnemental du cabinet ETEN comme :

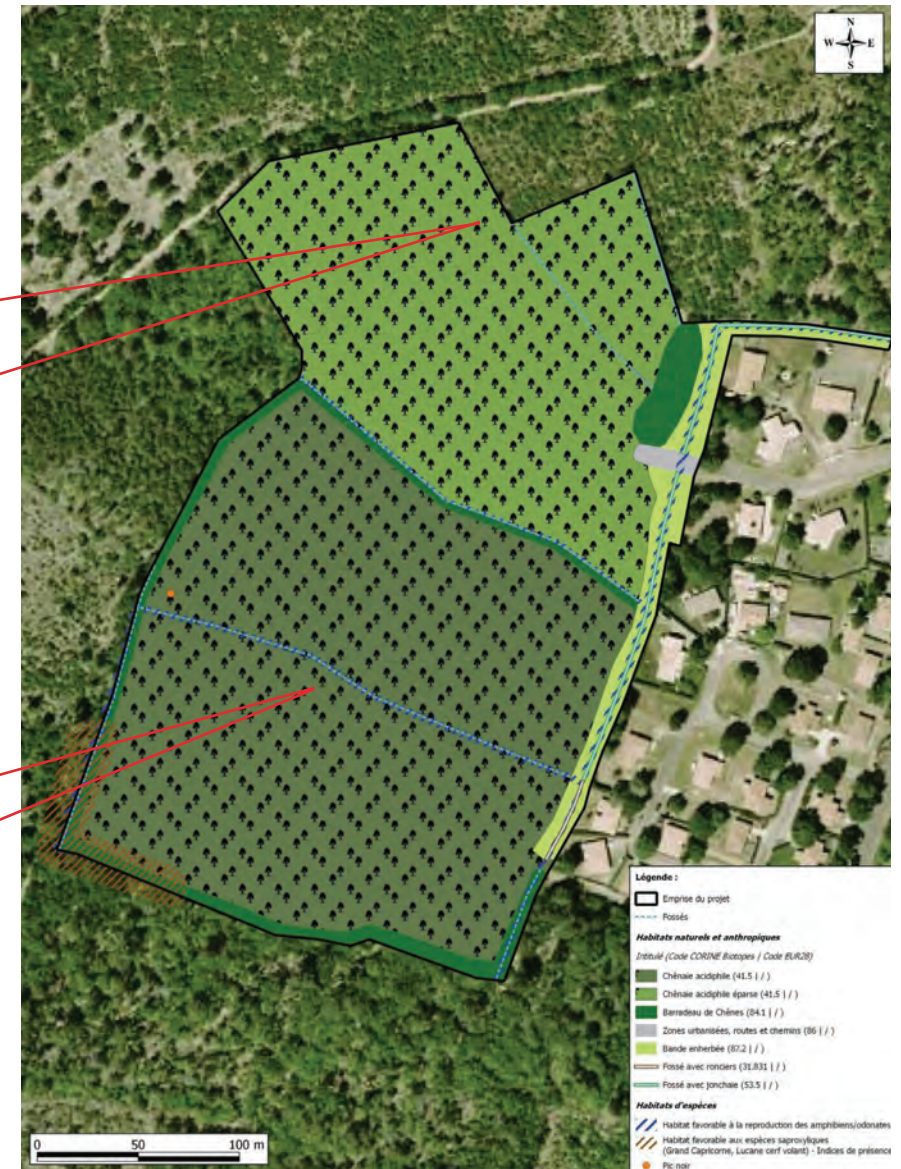
- une chênaie acidophile dans la partie Sud de l'unité foncière
- et une chênaie acidophile **éparse** dans la partie nord.



La zone nord avec une chênaie éparse, des sujets dégradés, quelques chênes rouges d'Amérique....
Une frange de boisement en contact la piste forestière au nord-ouest du site paraît toutefois plus préservée.



La zone sud avec une chênaie plus dense et des sujets plus majestueux....



LE TERRAIN A AMÉNAGER

Éléments particuliers



Éléments de transition entre le terrain à aménager et la zone pavillonnaire voisine : bandes enherbées , fossés, levée de terre plantée de chênes....



Les 3 points de contact avec les zones pavillonnaires voisines (du Nord au Sud).



L'ambiance paysagère très qualitative qu'il existe en parcourant la piste forestière dans la partie sud de l'unité foncière.



Le baradeau de chênes qui traverse la parcelle d'Ouest en Est.

PLAN DES ABORDS

